



Bruxelles, le 6.10.2015
C(2015) 6713 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 6.10.2015

modifiant la décision C(2013) 4879 concernant l'approbation des lignes directrices relatives à la clôture des programmes opérationnels adoptés en vue de l'intervention du Fonds européen pour la pêche (2007-2013)

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 6.10.2015

modifiant la décision C(2013) 4879 concernant l'approbation des lignes directrices relatives à la clôture des programmes opérationnels adoptés en vue de l'intervention du Fonds européen pour la pêche (2007-2013)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Afin de renforcer la simplification et la transparence de la procédure de clôture, il convient de modifier les lignes directrices relatives à la clôture en fournissant des précisions sur les délais impartis pour le paiement des contributions publiques et la sélection des opérations, les règles spécifiques pour la répartition des projets en phases, l'utilisation du reliquat des instruments d'ingénierie financière, l'utilisation de comptes bloqués, la déclaration des dépenses admissibles au titre des instruments d'ingénierie financière à la clôture, la déclaration des recouvrements en cours et le niveau des mesures correctives à appliquer afin d'obtenir un avis d'audit sans réserve,

DÉCIDE:

Article unique

L'annexe de la décision C(2013) 4879 est remplacée par l'annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 6.10.2015

Par la Commission
Karmenu VELLA
Membre de la Commission

